

COMMUNE DE TRIE-LA-VILLE

-

PLAN LOCAL D'URBANISME

-

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

-

Par arrêté en date du 30 juin 2020, le Maire de Trie-la-Ville a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Madame Jacqueline LECLERE, retraitée de la CPAM de l'Oise, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens.

L'enquête se déroulera en mairie de Trie-la-Ville **du lundi 10 août 2020 au vendredi 11 septembre 2020** aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, soit le mercredi de 15h00 à 17h00, et le vendredi de 15h00 à 17h30.

Le commissaire-enquêteur recevra dans les locaux de l'ancienne mairie de Trie-la-Ville lors de permanences présentielles :

- le lundi 10 août 2020 de 10h00 à 11h30,
- le mercredi 26 août 2020 de 15h00 à 16h30,
- le vendredi 11 septembre 2020 de 15h00 à 16h30.

Compte tenu du contexte sanitaire, des « mesures barrières » spécifiques seront exigées, parmi lesquelles le port d'un masque, et d'autres seront mises en œuvre, parmi lesquelles des mesures de distanciation physique et la mise à disposition de gel hydroalcoolique.

En complément des permanences présentielle, le commissaire-enquêteur assurera des permanences téléphoniques en mairie de Trie-la-Ville (tél : 03-44-49-75-48) :

- le lundi 10 août 2020 de 11h30 à 12h00,
- le mercredi 26 août 2020 de 16h30 à 17h00,
- le vendredi 11 septembre 2020 de 16h30 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie de Trie-la-Ville (sur support papier et sur un poste informatique), et sur le site internet www.oise.gouv.fr

Le public pourra formuler ses observations, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie, soit en les adressant au commissaire-enquêteur pendant le délai d'enquête, par voie postale en mairie (22 rue de l'Eglise, 60590 TRIE-LA-VILLE), ou par voie électronique (mairie.trielaville@orange.fr) ; le commissaire-enquêteur visera ces observations et les annexera audit registre.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie de Trie-la-Ville aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat pendant 1 an, et seront publiés sur le site internet www.oise.gouv.fr

Le projet de PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Le Maire : Claude VANSTEELANT